



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport du Comité « droits humains et intelligence artificielle » de la Conférence des OING Assemblée générale des 25 et 26 avril 2023

Nom du Comité : « droits humains et intelligence artificielle »

Date du rapport : 28 mars 2023

- Nom et coordonnées de l'auteur du rapport :

Gilbert FLAM
gflam@licra.org

1- Nom et adresse électronique du président du Comité

Gilbert FLAM
gflam@licra.org

2- Nom et adresse des secrétaires du Comité

Manuèle Amar
manuele.amar@gmail.com
Jean-Pierre Gonon
jeanclaude.gonon@gmail.com

3- OING représentées au sein du Comité

- Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA),
- Forum européen pour la sécurité urbaine, Association européenne des magistrats (AEM),
- Institut Robert Schuman pour l'Europe (IRSE),
- University Women of Europe (UWE)-Femmes Universitaires d'Europe,
- Association Française des Femmes Diplômées des Universités(AFFDU), branche française de l'UWE,
- Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, FECRIS,
- Observatoire européen pour la non-discrimination et les droits fondamentaux (OENDDF),
- Reporters sans Frontières (RSF),
- Conseil international des femmes juives-International Jewish Women (ICJW),
- EUROGEO,
- Federation for Education in Europe / Fédération Européenne Des Ecoles, FEDE,
- Centre européen Robert Schuman ECWF,

- Confédération internationale des travailleurs intellectuels, CITI,
- Association de cybernétique économique et technique, AFCET
- Association européenne des enseignants, AEDE,
- Centre Simon Wiesenthal-Europe,
- AVE-Europe,
- Plate-forme d'apprentissage tout au long de la vie,
- European Social Action Network , ESAN,

4- Dans quels comités et autres activités du Conseil de l'Europe cette commission est-elle principalement impliquée ?

Le Comité entretient, à travers l'activité de ses membres ou directement, des relations avec :

- Le CDEDU, le CDCPP, l'OHTE, le projet européen HISTOLAB et le GRECO grâce à la FEDE,
- Le CDADI, le CDCP et les comités d'experts sur les discours et sur les crimes de haine grâce à la LICRA,
- Le comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)

Par ailleurs, lors d'une Assemblée Générale de la Conférence des OING, le Président de la Conférence nous a indiqué que le représentant de la Conférence des OING au sein de la "Commission de l'Intelligence Artificielle" du Conseil de l'Europe avait exprimé son intérêt pour les travaux du Comité « droits humains et intelligence artificielle » et qu'elle souhaitait participer aux travaux de notre Comité. Le Président du Comité « droits humains et intelligence artificielle" et les OING membres de ce Comité l'accueilleront ainsi que son OING avec intérêt dès qu'elle souhaitera participer à nos travaux.

Dans un souci de cohérence, il semble en effet très utile qu'elle nous permette d'être informés des travaux qui sont menés au sein de la " Commission de l'Intelligence Artificielle » (CAI), qui a succédé au CAHAI, et de connaître les positions qu'elle y défend au nom de la Conférence.

5- Comment les nouveaux membres peuvent-ils rejoindre le Comité?

Ils peuvent le faire en contactant les trois adresses électroniques ci-dessous :

gflam@licra.org

manuele.amar@gmail.com

jeanclaude.gonon@gmail.com

6- Que peuvent faire d'autre le Comité permanent et le Secrétariat de la Conférence pour soutenir le travail du Comité et les communications entre le Comité et le Secrétariat de la Conférence ?

La Commission Permanente et le Secrétariat de la Conférence des OING devraient obtenir du Secrétariat du Conseil de l'Europe que les webinaires organisés par le Comité « droits humains et intelligence artificielle » et les autres comptes de la COING soient soutenus, notamment en termes d'interprétariat, dès lors que des représentants des organes du Conseil de l'Europe sont invités (Secrétariat général, Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Congrès des régions et des pouvoirs locaux) et lorsque des organisations européennes et internationales sont impliquées dans l'organisation des webinaires ou sont invitées à y participer.

7- Projets pour l'année prochaine (2023/2024)

- **Le Comité « droits humains et intelligence artificielle » souhaite prolonger son activité pour une année supplémentaire.**

La réflexion menée par notre Comité s'inscrit dans le cadre des préoccupations du Comité des ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ces deux organes ont noté le caractère déterminant de l'intelligence artificielle pour l'avenir de l'humanité et marqué, dans le même temps, leurs préoccupations face aux effets mal connus des usages croissants des technologies d'intelligence artificielle sur les êtres humains et sur le fonctionnement de nos sociétés.

Nous vous avons proposé, il y a deux ans, de mener au sein de la Conférence notre propre réflexion et de nous interroger, **nous aussi**, sur les effets positifs **et** négatifs des modalités de construction des algorithmes et de l'incidence des usages de l'intelligence artificielle sur le fonctionnement des institutions, sur les processus démocratiques comme sur le comportement social et politique des citoyens. Nous sommes, en effet, tous confrontés à ces questions dans nos pratiques professionnelles et associatives qui couvrent de nombreux domaines, notamment l'éducation, la santé, la sécurité, la désinformation ou les manipulations de l'information...

Nous avons organisé un premier webinaire pour connaître et confronter les approches de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. Notre second webinaire bilingue français-anglais intitulé « *Usage de l'intelligence artificielle dans l'enseignement et éducation à l'intelligence artificielle* » nous a permis d'aborder les thèmes suivants:

- L'IA au service de la gestion et de la mise en œuvre équitable et inclusive de l'éducation ;
- L'IA au service de l'autonomisation des enseignants et de leur enseignement ;
- L'IA au service de l'apprentissage et de l'évaluation des acquis ;
- Le développement des valeurs et compétences nécessaires dans la vie et au travail à l'ère de l'IA;
- L'IA comme moyen d'offrir à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- La contribution possible des OING pour garantir le droit à l'éducation en tant que responsabilité publique, dans un monde de plus en plus impacté par les technologies numériques.

Un podcast en VO de 51 minutes a été réalisé par la FEDE pour permettre aux personnes intéressées d'écouter ou de réécouter les meilleurs moments de ce webinaire en cliquant sur ce lien : <https://www.fede.education/journee-detudes/>

Nous souhaitons poursuivre le travail engagé dans deux autres domaines particulièrement sensibles, l'information et la sécurité. Le Comité propose d'organiser en 2023 et 2024: deux initiatives, sous forme de webinaire ou de séminaire en « présentiel » si cela est possible:

- « Intelligence artificielle et médias »,
- « Intelligence artificielle et sécurité »

- **Le Comité a décidé de conserver son président**

8- Bilan d'activité

Il ressort de nos premiers travaux que :

- l'IA est une technologie en mutation et en progrès permanents et rapides et qu'elle pénètre, avec un fort impact, l'ensemble des secteurs de la vie sociale, économique, culturelle et informationnelle.
- La puissance de calcul des ordinateurs s'accroît rapidement et de façon considérable permettant le traitement de masses de données de plus en plus importantes et rendant très difficile l'élaboration de règles juridiques destinées à protéger les droits des citoyens.
- Les biais développés par les algorithmes peuvent entraîner des discriminations renforçant l'inégalité de sexe et de genre et le déterminisme social de l'éducation.
- Enfin, il apparaît que les réflexions menées dans les différentes institutions, notamment en matière de réglementation de l'IA, n'intègrent que de façon marginale la place et le rôle de la société civile et de ses organisations représentatives.

La poursuite de nos travaux en 2023/2024 doit nous permettre de faire des propositions à la Conférence pour préciser :

- Ce que peuvent être la place et le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en oeuvre des règles de droit régulant le développements et les usages de l'IA;
- Comment enrichir les actions et les programmes du Conseil de l'Europe notamment en matière d'éducation à la citoyenneté numérique;
- Comment s'adresser aux enseignants et aux étudiants pour reviennent à une démarche rationnelle et critique et qu'ils prennent conscience que l'IA n'est pas un outil magique et neutre, qui serait capable d'apporter des solutions à tous les problèmes;
- Comment favoriser l'inclusion dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, en offrant des opportunités d'éducation et de formation pour les femmes et les personnes appartenant à des groupes marginalisés. Cela contribuera à créer un environnement numérique plus inclusif et égalitaire et à prévenir les inégalités de genre dans le monde en ligne.

Vous trouverez en annexes les éléments concernant les deux premiers webinaires organisés par le Comité « droits humains et intelligence artificielle »

Annexe I

Note de synthèse

Webinaire du 10 janvier 2022 organisé par la Commission "Droits de l'Homme et Intelligence Artificielle" de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Le comité « droits humains et intelligence artificielle" de la Conférence des OING (COING) du Conseil de l'Europe (CdE) a pour objectif de proposer une position commune aux OING de la Conférence sur l'intelligence artificielle (IA).

Il s'agit d'aborder la question de son utilisation et de ses effets, tant positifs que négatifs, ainsi que de son impact sur les droits de l'homme dans les différents domaines d'activité des OING, notamment l'éducation, la santé, la justice, la sécurité, la lutte contre les discours de haine sur Internet, l'information et sa manipulation. In fine. L'objectif est de proposer une Résolution ou une Déclaration à adopter par les membres de la Conférence des OING lors d'une séance plénière à l'issue des travaux du comité « droits humains et intelligence artificielle "(DHIA).

Pour avancer sur ces différentes réflexions, le comité DHIA a organisé ce webinaire pour présenter les travaux de trois instances internationales sur l'intelligence artificielle (IA):

- La proposition de règlement de la Commission européenne,
- les dernières conclusions du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) du Conseil de l'Europe,
- la recommandation sur l'éthique de l'IA adoptée en 2021 par l'UNESCO.

Trois intervenants ont permis aux participants de mieux comprendre comment ces trois organisations analysent et définissent l'IA. Ils ont également montré comment, et avec quels instruments, leurs organisations prévoient de protéger les droits de l'homme et de réglementer la recherche, le développement et les applications de ces nouvelles technologies.

1- Tout d'abord, Kilian Gross (chef de l'unité de coordination et d'élaboration de la politique en matière d'intelligence artificielle à la DG CONNECT de la Commission européenne) a présenté la proposition de règlement de la Commission européenne visant à réglementer l'intelligence artificielle. Cette proposition vise

- à établir un ensemble de règles harmonisées dans l'UE applicables à la conception, à la commercialisation et à l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle ;
- à instaurer la confiance et à minimiser les risques avant que les systèmes d'intelligence artificielle puissent être utilisés dans l'UE ;
- à créer une réglementation favorable à l'innovation afin de n'intervenir qu'en cas de risques pour la sécurité et les droits fondamentaux ;
- à fournir une clarté et une sécurité juridiques aux particuliers et aux entreprises ;
- et à créer des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs et les utilisateurs.

Globalement, cette proposition vise à fournir un cadre dans l'UE pour le développement du marché de l'IA et à anticiper les problèmes découlant de l'utilisation de ces nouvelles technologies. Dans les mois à venir, cette proposition sera discutée et amendée par le Parlement européen et le Conseil européen.

2- Dans un second temps, Thomas Schneider (Ambassadeur de Suisse au CdE et membre du Bureau du CAHAI) a présenté les dernières conclusions du CAHAI. Le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) du CdE a été créé en 2019 sous l'autorité du Comité des ministres. Il est chargé d'examiner, sur la base de larges consultations multipartites, la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'IA, sur la base des normes du CdE dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. L'objectif est de créer un cadre juridique approprié combinant des instruments juridiques contraignants et non contraignants, ainsi qu'un instrument transversal contraignant pouvant énoncer des principes généraux communs contextualisés pour s'appliquer à l'environnement de l'IA et utilisant une approche fondée sur les risques. Cet instrument pourrait être combiné à d'autres instruments sectoriels pour relever les défis posés par les systèmes d'IA dans des secteurs spécifiques. Le Comité des ministres examinera et prendra note des résultats des travaux de la CAHAI au début de 2022, en vue de lancer les négociations sur le cadre juridique en mai 2022.

3- Enfin, Mariagrazia Squicciarini (Chef du Bureau exécutif du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO), représentée par l'un de ses collaborateurs, a présenté la Recommandation sur l'éthique de l'IA adoptée en novembre 2021 par 193 États membres de l'UNESCO.

Alors que les décisions dans les secteurs public et privé sont de plus en plus souvent prises sur la base d'analyses fournies par l'IA, cette recommandation vise à garantir que ces technologies aient des résultats plus inclusifs, diversifiés et équitables. Le document appelle les pays membres à mettre en place des mécanismes d'application et des recours solides pour garantir que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés dans le monde numérique, comme ils le sont dans le monde physique. Le document de synthèse repose sur une base éthique solide, reconnaissant que la gouvernance éthique englobe à la fois les droits de l'homme existants, ancrés dans le droit international contraignant, et les obligations morales qui n'ont pas encore été codifiées.

Le comité droits humains et intelligence artificielle de la Conférence des Oing du Conseil de l'Europe

Annexe II

Compte-rendu du webinaire « Education et intelligence artificielle (IA) »

Le 22 novembre 2022 de 14h à 16h

Le Comité « *Droits Humains et Intelligence Artificielle (DHIA)* » de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe (CdE) et la Fédération Européenne Des Ecoles (FEDE) ont organisé le 22 novembre 2022 un webinaire avec interprétation simultanée en français et anglais de deux heures sur le thème « *Education et intelligence artificielle (IA) : Usage de l'intelligence artificielle dans l'enseignement et éducation à l'intelligence artificielle* ».

En 2020, les fermetures d'écoles liées à la pandémie ont déclenché une adoption précipitée des technologies éducatives, dont des outils pédagogiques assistés par l'IA. Selon le rapport de 2021 de l'UNESCO intitulé « *Intelligence artificielle (IA) et éducation : un guide pour les décideurs politiques* », on estime à 6 milliards de dollars américains la valeur que représentera l'IA dans l'éducation en 2024. L'IA a de plus en plus d'impact sur l'éducation, générant des opportunités mais aussi de nombreux défis. Or l'éducation à l'IA ne consiste pas seulement à enseigner et à apprendre avec l'IA, mais aussi à enseigner et à apprendre sur l'IA (la capacité de comprendre l'IA soit la littératie de l'IA), en abordant à la fois la dimension technologique et la dimension humaine, souvent oubliée de l'IA. En effet, l'IA a un impact sur la vie privée, et cet aspect n'a pas encore été pleinement exploré.

Ce webinaire a permis de présenter une analyse critique des preuves académiques, des mythes et du battage médiatique concernant l'IA, et a abordé à la fois l'enseignement avec l'IA, mais aussi l'apprentissage de l'IA. Les discussions avaient pour objectif de répondre à plusieurs questions d'intérêt pour les acteurs du secteur de l'éducation, pour les étudiants et pour les représentants d'OING travaillant sur ces problématiques, notamment celles-ci :

- Le développement de l'IA et de ses usages bouleversent-ils le secteur de l'éducation ?
- Quel est l'impact de l'IA sur le triangle pédagogique « *professeurs, apprenants et savoir* » ?
- Sachant que la loi s'inscrit dans la durée tandis que la technologie évolue dans l'immédiateté, quelles recommandations faire aux décideurs politiques pour réglementer l'utilisation de l'IA dans l'éducation ?

Pour répondre à ces différentes problématiques, les experts suivants ont présenté leur opinion :

- **M. Ahmet-Murat KILIC**, Directeur de programme, Service de l'éducation, Conseil de l'Europe ;
- **M. Wayne HOLMES**, Professeur associé à l'University College London, auteur principal du rapport du Conseil de l'Europe « *IA et éducation : Une vision critique à travers le prisme des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit* » (octobre 2022), coéditeur de « *L'éthique de l'intelligence artificielle. Pratiques, défis et débats* » (août 2022), et co-auteur du rapport de l'UNESCO « *IA et éducation - Guide pour les décideurs politiques* » (2021) ;
- **M. Jean-Noël VALLEE**, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, Chef de service de Neuro Imagerie et Stimulation Cérébrale, Neurosciences de la vision, 15-20 Hôpital National de la Vision, Institut de la Vision, IHU FOReSIGHT, Université Paris-Saclay – UVSQ, American Institute of Mathematical Sciences ;
- **Mme Janice RICHARDSON**, Experte chez Insight SA en éducation à la citoyenneté numérique, membre des conseils consultatifs des entreprises de réseaux sociaux SnapChat, Meta (Facebook & Instagram), Twitter. Auteur du Manuel sur l'éducation à la citoyenneté numérique (Conseil de l'Europe) et des Lignes directrices sur la citoyenneté mondiale pour les enseignants (UNESCO) ;

- **M. Ross CREELMAN**, Responsable des politiques publiques au sein de l'Association des opérateurs européens de réseaux de télécommunications (ETNO), suivant les travaux de la politique de l'UE en matière d'IA ;
- **M. Manuel FERREIRA et M. Abdelhalim RAFRAFI**, Docteurs en intelligence artificielle et professeurs à l'école française Nextech (membre de la FEDE).

Ahmet-Murat KILIC a introduit le sujet en présentant les programmes du Conseil de l'Europe (CdE) en matière d'IA et d'éducation à la citoyenneté numérique, du point de vue politique. Il s'est interrogé sur la façon dont les OING peuvent contribuer à garantir le droit à l'éducation en tant que responsabilité publique, dans un monde numériquement ou technologiquement enrichi. De plus, il a fait un résumé des conclusions du Rapport du CdE intitulé « *Intelligence artificielle et éducation : une vision critique à travers le prisme des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit* ». Vous pouvez télécharger ce rapport de CdE publié en octobre 2022 (uniquement disponible en anglais) en cliquant ici : <https://www.coe.int/fr/web/education/-/new-isbn-publication-artificial-intelligence-and-education>

Ce rapport a été rédigé en grande partie par **Wayne HOLMES**, l'un des spécialistes les plus reconnus au niveau mondial sur ces questions. Estimant que les outils assistés par l'IA sont de plus en plus utilisés dans les salles de classe, sans aucune preuve indépendante de leur efficacité, il a présenté quelques pistes de réflexion pour que les jeunes soient correctement protégés lorsqu'ils sont amenés à interagir avec des outils commerciaux assistés par l'IA.

Janice RICHARDSON a présenté les liens entre IA et enseignement, puis les enjeux liés à l'utilisation de l'IA dans l'éducation et les nombreux défis que la généralisation de l'IA pourrait impliquer, notamment sur la jeunesse. Elle a insisté sur le fait que l'éducation peut permettre aux apprenants de comprendre et de respecter pleinement leurs droits et leurs responsabilités dans un monde numérique de plus en plus riche et en évolution rapide.

Ensuite, **Jean-Noël VALLEE** a traité la question d'un point de vue scientifique et présenté ses travaux de recherche en neurosciences, sous l'angle suivant : « *Du jumeau numérique des systèmes du vivant en santé à l'hypothèse du jumeau numérique des processus cognitifs d'apprentissage pour une éducation personnalisée* ».

Puis **Ross CREELMAN** a présenté le travail de l'Association des opérateurs européens de réseaux de télécommunications (ETNO), fédération européenne des employeurs du secteur qui est reconnue par les institutions de l'UE. Il a abordé la question des compétences, notamment la pénurie de main d'œuvre qualifiée en IA dans les entreprises des télécoms en Europe.

Pour conclure, **Manuel FERREIRA et Abdelhalim RAFRAFI** ont fait un état des lieux de l'acculturation à l'IA et ont présenté leur vision en matière de pédagogie de l'IA, en particulier auprès des étudiants en fin de cursus universitaire qui créeront les futurs outils en IA et participeront à leur dissémination dans de nombreux domaines.

Ce webinaire a rencontré un grand succès auprès de nombreux professeurs, apprenants et représentants d'OING. 350 inscriptions ont été validées par le suivi réel du webinaire mais de nombreuses écoles avaient organisé le visionnage dans des salles de classe contenant plusieurs dizaines d'étudiants. Dans ce contexte, on estime qu'entre 500 et 600 personnes ont été sensibilisées à cette problématique complexe et encore peu connue du grand public.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des présentations PowerPoint des 7 experts ayant pris la parole et voir ou revoir l'enregistrement vidéo du webinaire en français ou en anglais à travers ce lien : <https://www.fede.education/journee-detudes/>

**Le Comité « Droits Humains et Intelligence Artificielle (DHIA) »
de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe**